

Dossier : Les animaux en ville

Chaque année de plus en plus de français font l'acquisition d'un animal domestique. Aujourd'hui, près de 6 français sur 10 déclarent posséder un chien ou un chat selon l'Ipsos. Parmi ces propriétaires, 97% sont profondément attachés à leur animal de compagnie. Des chiffres qui démontrent l'importance des animaux dans notre société. À Villeparisis, on pourrait estimer à plus de 9 000, le nombre d'animaux domestiques !



Qui sont ces animaux de compagnies qui font partie de nos familles ?

On les appelle les compagnons de la maison, les meilleurs amis de l'Homme ou encore les matous. Vous l'avez compris on parle bien évidemment des chats et des chiens qui sont omniprésents dans notre quotidien et dans plus de la moitié des foyers français. Chacun d'entre eux ont leurs propres caractéristiques.

- Le chat, considéré comme étant un animal intelligent capable de se sortir de situations parfois cocasses et très rusé. Sa durée de vie est en moyenne de 12-15 ans, mais il est de plus en plus courant de le voir atteindre les 20 ans. Dans nos villes, nous retrouvons trois types de chats différents : les chats de maison ou d'appartement, les chats de refuges et les chats errants. Les chats errants estimés à 11 millions en France ont un impact considérable sur la biodiversité. Contrairement à un chat de maison qui chasse en moyenne 3h par jour, les chats errants eux chassent en moyenne 12h par jour et le plus souvent par simple instinct de chasseur et sans but de se nourrir. Il serait responsable de la disparition de 63 espèces de mammifères (oiseaux, rongeurs) durant ces 500 dernières années. Un chat errant «trappé» doit être identifié, stérilisé puis relâché sur son lieu de trappage. Mais cela a un coût, 180€ par stérilisation c'est pour cela qu'il faut les stériliser avant de les nourrir afin d'éviter leur reproduction.

C'est là que certaines associations comme l'école des chats, installée sur Villeparisis interviennent.

La priorité ce sont les chats libres

L'école des chats, présidée par Monique Bédier depuis 5 ans, s'occupe principalement des chats errants qu'ils attrapent, stérilisent puis les identifient. L'objectif de cette action est d'éviter leur reproduction parce que la majorité du temps ils vivent dans de mauvaises conditions. Ils s'occupent également des chats abandonnés par leurs propriétaires pour diverses raisons. Ils sont alors recueillis et intègrent le refuge dans lequel les 25 bénévoles les nourrissent et les soignent au quotidien. Dans l'attente d'être adoptés, certains chats qui ne sont pas à l'aise au sein du refuge ou qui mangent des aliments particuliers rejoignent des familles d'accueils. Malheureusement il y en a trop peu comme nous le dit Monique Bédier « Nous avons besoin de familles d'accueil sur Villeparisis mais aussi de bénévoles ! ».

- Le chien lui est plutôt affectif, docile et sociable. Historiquement, c'est le premier animal domestiqué par l'Homme car il incarne le courage, la loyauté et la fidélité. Bien que les attaques se font rares, les chiens doivent être tenus en laisse sur la ville pour la sécurité des habitants. La mairie a mis en place depuis plusieurs années une campagne de sensibilisation sur les excréments pour inciter les propriétaires à les ramasser. Cette campagne est accompagnée également de sac

mis à disposition pour récupérer les déchets de vos animaux. Villeparisis est également une des rares villes à disposer d'un club canin, présent au sein de l'USMV où ils effectuent des cours d'éducation, d'obéissance mais aussi des préparations aux concours de ring (exercices de sauts, d'obéissance et un programme de défense).

Il existe deux types de catégorie de chien dangereux :

La catégorie 1 qui concerne les chiens d'attaque du type les American staff/pitbull, les mastiffs, les chiens type Tosa. Et les catégorie 2 type chien de garde comme les Rottweiller. Pour détenir ces catégories de chiens, il est indispensable de posséder un permis. Pour cela il faut suivre une formation de 7h sur l'éducation et le comportement canin.

Depuis l'arrêté municipal du 16 mars 1955, il est interdit de promener son chien sans laisse dans les forêts (la forêt de Morfondé est concernée) du 15 avril au 30 juin afin de protéger les animaux qui construisent leurs nids.

Qu'est ce qu'un NAC (nouveaux animaux de compagnie) :

Rongeurs, oiseaux mais aussi insectes, serpents sont depuis quelques années très présents dans nos maisons et de plus en plus appréciés par les Français. En France, on en dénombre environ 5 millions. L'exotisme, l'originalité mais aussi leur autonomie attirent les propriétaires. Pour les acquérir, il est parfois obligatoire d'effectuer des démarches particulières et d'adresser une demande d'autorisation auprès de la Direction départementale de la Protection des populations de votre commune de résidence. En cas de déménagement, la demande doit être renouvelée et si vous ne l'avez pas faite vous risquez une amende de 15 000€ et un an de prison. Lors de l'adoption de son NAC, il est important de se renseigner sur les besoins et les particularités de l'animal en termes d'aliments et même d'enclos, sur l'élevage et sur la provenance de l'espèce. À noter que le prix de ces animaux varie selon l'origine de l'animal et sa rareté. À tout cela s'ajoute le coût des accessoires, de l'abri mais aussi des soins. Attention, certaines espèces sont interdites à la vente en France et sont sujettes au commerce illégal. Vous n'êtes pas à l'abri de croiser des araignées ou des serpents à Villeparisis mais vous aurez plus de chance de croiser des lapins ou des lézards !

L'abandon des animaux, un fléau à éradiquer

Chaque année en France environ 200 000 animaux domestiques* sont récupérés par les fourrières et les refuges selon le ministère de l'agriculture et 50 000 chiens et chats sont euthanasiés en France par an, ce qui nous place tristement parmi les champions d'Europe. Pour s'occuper de ces nombreux animaux abandonnés dans la nature et maltraités par leurs maîtres, des associations de lutte pour la protection des animaux existent pour les secourir en les soignant et en les proposant à l'adoption.

Malheureusement, il existe peu de familles pour les accueillir. Lorsque les animaux sont abandonnés que ce soit pour des problèmes financiers, des déménagements ou des naissances non voulues, ils sont accueillis par la fourrière. Les propriétaires disposent de 8 jours pour venir chercher leur animal et doivent s'acquitter d'un paiement qui couvrent les frais d'hébergement et de nourrissage.

Malgré des conventions signées entre les fourrières et la SPA afin que certains animaux puissent avoir une seconde vie, de nombreuses fourrières optent pour l'euthanasie à la différence de la SPA qui essaye de leur trouver une nouvelle famille. À l'approche de l'été pas moins de 60 000 animaux domestiques sont abandonnés chaque année. Un triste constat qui habituellement est en partie expliqué par le fait que les propriétaires ne trouvent pas de moyens de garde pour leur animal. Pourtant il existe différentes solutions comme la garde à domicile, la pension ou même la garde échangée.

L'abandon d'un animal ou tenu en captivité est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende. Pour lutter contre les abandons d'animaux un plan d'action et une campagne de sensibilisation ont été mis en place notamment par le ministère de l'Agriculture avec les objectifs suivants :

- Mise en place d'un certificat d'engagement pour sensibiliser avant l'adoption
- Sensibiliser au bien-être animal dès l'école élémentaire
- Interdire la vente des chiens et des chats dans des véhicules ambulants
- Encadrer les cessions en ligne d'animaux de compagnie et labelliser les annonces de cession.

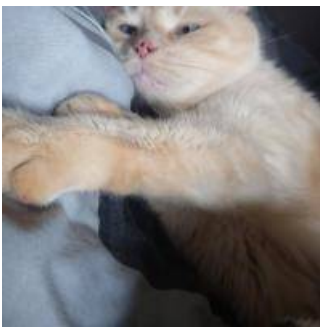
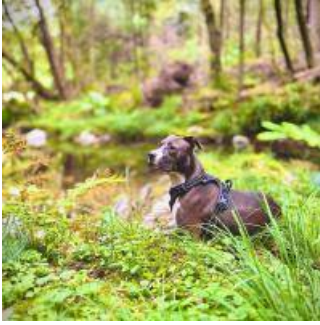
C'est pour toutes ces raisons qu'avant de prendre un animal et d'en adopter un il faut s'assurer d'avoir le temps de s'en occuper et les moyens financiers.

* Centre national de référence pour le bien-être animal

Animaux sauvages : ABC Biodiversité

La Ville a lancé début 2023, l'Atlas de la biodiversité communale qui est un outil de préservation de la

biodiversité en partenariat avec l'association Seine-et-Marne. Durant 3 ans, les naturalistes de l'association vont recenser toute la faune et la flore présentes sur Villeparisis en sollicitant les habitants et en les sensibilisant. Le Canal de L'ourcq abrite de nombreux animaux sauvages tel que les oiseaux, rongeurs, poissons et insectes mais aussi des canards, mais attention il est fortement déconseillé de leur donner du pain car ça les rend malades, ça pollue l'eau et tue les poissons. Privilégier le maïs, le raisin sans pépin et l'avoine notamment.





















Contact

INFORMATIONS :

ecole-chat-villeparisis.fr

07 72 04 13 40

asso-chatsvilleparisis@gmail.com